

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, Mme VERBEKE Muriel, M. VERSET Nicolas, Mme LE PAGE Hélène, Mme PICARD Séverine, M. MERCIER Patrick.

Absents excusés : Mme COMBECAU Solenn, M. LE CLEGUREC Marc.

Secrétaire de séance : M. VERSET Nicolas

**Une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Noël CAILLEE, Maire honoraire, maire de la commune de 1983 à 2008, décédé le vendredi 4 décembre 2020.**

- Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrick MERCIER, conseiller municipal, désire prendre la parole devant l'assemblée afin de remettre au conseil municipal le blason de la commune qu'il a fait reproduire par un artisan spécialisé dans la taille de pierre et moulage de blasons.

La technique employée par l'artisan pour réaliser ce travail a consisté à graver à partir du modèle présent dans Wikipédia, le blason sur une pierre tendre, puis un mélange à base de pierre a été coulé dans un moule en résine confectionné pour la circonstance afin de créer le blason. Après séchage l'ensemble a été peint. Le griffon fut le plus difficile à accomplir. Enfin, un vernis marine incolore a été appliqué pour assurer une bonne tenue à l'extérieur. Le moule étant créé, d'autres peuvent être réalisés.

Le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur MERCIER de cette attention. Le blason sera accroché à l'intérieur de la mairie.

### Décisions modificatives budgétaires

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	0,01 €	
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>0,01 €</b>	
D 231 : Immo. corporelles en cours		0,01 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>0,01 €</b>
D 6531 : Indemnités élus	25,00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>25,00 €</b>	
D 6713 : Secours et dots		25,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>25,00 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	16,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>16,00 €</b>	
D 6450 : Charges sécu et prévoyance		1 888,75 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>1 888,75 €</b>
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		16,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>16,00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus	1 888,75 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>1 888,75 €</b>	

## Informations diverses

### **Etude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village ; création d'une liaison douce inter-village et réaménagement du nouveau cimetière :**

La commune a sollicité le Parc pour l'accompagner dans un projet global qui comprendra plusieurs phases.

#### **1 / Cœur de village :**

- Sécuriser les cheminements piétons et les conditions de circulation des personnes handicapées.

Le cœur du village est traversé par la RD159 qui relie Brignancourt et Commeny. L'enjeu est de réfléchir à l'aménagement de la voirie et au partage de la route / rue, la question du « bon matériau de revêtement pour le bon usage ». Les trottoirs ne permettent pas un cheminement sécurisé et l'intersection avec la rue de l'abreuvoir très en pente est problématique.

La question globale est aussi celle de comment « redonner de la vie » à l'espace public du cœur de village traversé par la Départementale mais situé au cœur de 18 km de chemins et sentiers communaux balisés et entretenus.

- Le végétal et l'eau en cœur de village, « patrimoine vivant » au cœur du minéral.

Face à la monumentalité du château, l'espace public du cœur de village est restreint en superficie mais néanmoins présent. Le projet est là pour repenser les plantations des massifs, « le bon végétal au bon endroit ». La question de l'eau est celle du ruissellement dans la pente et la valorisation potentielle d'un puit existant mais couvert par des dalles.

#### **2 / Réaménagement du nouveau cimetière**

Alors que l'ancien cimetière autour de l'église et au pied du château offre une identité patrimoniale, le nouveau cimetière, situé au cœur de la plaine agricole, offre des points de vue lointains remarquable. Pour le projet, il s'agit de revoir le traitement des allées dont l'entretien est difficile dans le cadre du zérophyto et réfléchir à la création d'un jardin du souvenir, emplacement de quelques cavurnes ou columbarium.

#### **3 /Création de places de stationnement rue du Moulin-neuf**

Une étude a été effectuée avec l'aide du Département en 2018 sur cet aménagement mais le projet n'a pas été réalisé. Elle sera reprise dans le projet global.

La commune va faire réaliser une étude de faisabilité **menée par une équipe de paysagistes concepteurs** pour répondre à l'ensemble de ces projets.

Cette étude doit permettre de :

- Préciser le programme de chaque projet.
- Réunir les différents partenaires : Mairie, Conseil Départemental – service voirie, Architecte des Bâtiments de France, PNR.
- Réaliser des esquisses et préciser les principes d'aménagement.
- Informer et solliciter les habitants tout au long du projet.
- Faire un Avant-Projet et définir l'enveloppe budgétaire.
- Définir le programme - les sources de financement et le phasage des projets.

La commune souhaite solliciter les habitants tout au long du projet par des réunions de présentation et de travail.

Le Parc accompagne financièrement ces études préalables au projet d'aménagement comme indiqué dans **la Fiche d'aide n°7 : Etudes de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architectures durables**

**Taux et plafond subventionnable : 70 %** du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT.

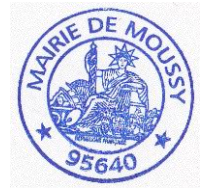
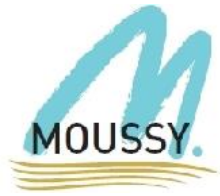
Un devis estimatif a été réalisé. Celui-ci s'élève à 9 500 € HT (soit 2 850 € HT à la charge de la commune).

#### **Démarche prévue :**

- La commune contacte une équipe de paysagistes maître-d'œuvre pour réaliser une proposition technique et financière d'étude de faisabilité sur la base de ce premier état des lieux et demandes communales.
- Demander au Conseil Départemental 95 s'ils ont des relevés du secteur RD ; inclure la réalisation d'un relevé topographique dans le budget.
- Valider au niveau du conseil municipal
- Faire une demande d'aide au Parc avant le **8 février 2021** pour la présentation en commission Aménagement et patrimoines la première semaine de mars.
- Lancer l'étude avec les différents partenaires

**Fêtes de fin d'année :** En raison du contexte sanitaire actuel liés à la COVID19, la fête de l'arbre de Noël ne pourra pas se dérouler dans la maison de village. Cette année, le père Noël effectuera la distribution des cadeaux aux enfants et des colis aux seniors chez eux. La distribution aura lieu le dimanche 19 décembre 2020 à 11 heures.

**Illuminations du village pour les fêtes de fin d'année :** Les guirlandes ont été posées le vendredi 5 décembre dernier. L'extérieur de la mairie et de la maison de village ont été décorées ainsi que les abords de l'église où un sapin de 4 mètres a posé. Cet espace sera éclairé tous les soirs jusqu'au dimanche 3 janvier. A noter que l'église est ouverte tous les week-ends depuis le 5 décembre et restera ouverte pendant les congés scolaires en journée. Des habitants du village ont installés la crèche à l'intérieur de l'église.



**Usurpation du logo et blason de la commune :** Depuis juillet dernier, la mairie fait l'objet d'usurpations régulières de son logo et de son blason à des fins frauduleuses.

Monsieur le maire est depuis cette date alertée fréquemment par les préfectures concernées voire brigades de police aux frontières. La dernière tentative de fraude en date de décembre concerne un acte de naissance présenté dans le cadre d'une demande de titre et traité par le centre expertise et ressources titres de la Charente. Cette tentative a été détectée à temps et le titre n'a pas pu être émis.

Ceux-ci sont visuellement de très bonne facture... tant qu'ils n'ont pas été lus. Il figure à l'intérieur le cachet de la Marianne similaire à celui qui est diffusé sur le site internet et le logo de la commune.

Le document a été transmis au bureau national de rattachement de la DCPAF (Direction Centrale de la Police aux Frontières). Il s'agit de la DEFDI (division Expertise de la fraude documentaire et à l'identité), situé à Lognes qui centralise toutes les demandes frauduleuses.

Il est recommandé d'éviter au maximum la diffusion d'éléments d'identification et de certification de la commune susceptibles d'être détournés par une organisation criminelle.

Les comptes-rendus des délibérations du conseil municipal vont désormais être diffusés en les anonymisant c'est-à-dire sans "Marianne" et en y apposant un en-tête de la commune différent (N&B notamment).

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est close à 21 heures.

Fait à MOUSSY, le 16 décembre 2020

Le maire,  
Philippe Houdaille

